



Possibilité de déduire des charges un appartement

Par **thieuma**, le **07/08/2011** à **16:48**

Bonjour,
Je suis le gérant d'une SARL dont le siège est dans le département 32 (gers).
Je dois envoyer un salarié de ma région sur paris pendant plusieurs mois. Celui-ci me fait la demande de savoir s'il peut prendre un appartement au lieu d'aller à l'hôtel. J'ai demandé à mon cabinet comptable qui me dit que ce n'est pas possible.
Mon cabinet a-t-il raison ou bien je peux déduire de ma SARL le coût de son appartement ?
merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement,
Jean

Par **Nylu**, le **28/08/2011** à **12:49**

Je ne connais pas le fonctionnement niveau financier, mais une réflexion en passant.
Il voudrait un appartement pour plus de tranquillité et de commodités ?
Dans ce cas, si les notes de frais d'un hôtel sont beaucoup plus simples pour vous, envisagez peut être les appart-hôtel.

Par **Visiteur**, le **30/08/2011** à **13:55**

Vous pouvez très bien déduire les frais de location d'un appartement pour un salarié en longue mission.